



Avis de consultation de radiodiffusion CRTC 2025-220-1

Version PDF

Référence : 2025-220

Gatineau, le 29 octobre 2025

Dossier public : 1011-NOC2025-0220

Avis d'audience

30 octobre 2025

Région de la capitale nationale

Retrait de l'article 1

Pour faire suite à l'avis de consultation de radiodiffusion 2025-220, le Conseil annonce que l'article suivant est retiré de la présente audience et sera examiné à une date ultérieure :

Article 1

1. Société Radio-Canada

Corner Brook (Terre-Neuve-et-Labrador)

Demandes 2025-0168-4 et 2025-0169-2

Demande présentée par la Société Radio-Canada (SRC) (2025-0168-4) en vue d'obtenir une licence de radiodiffusion afin d'exploiter une station de radio FM commerciale de langue anglaise pour remplacer sa station de radio AM commerciale de langue anglaise CBY Corner Brook et de transférer ses émetteurs CBDT-FM Deer Lake, CBNA-FM St. Anthony, CBNC-FM Stephenville, CBNE-FM Port-aux-Basques, CBNF-FM Bonne Bay, CBNH-FM St. Andrew's, CBNJ-FM Port Saunders, CBYM-FM Mount St. Margaret et CBYP-FM Portland Creek (Terre-Neuve-et-Labrador) à la nouvelle station FM proposée.

La SRC a également déposé une demande (2025-0169-2), indissociable de la demande visant à obtenir la licence de radiodiffusion susmentionnée, en vue de révoquer la licence de radiodiffusion de son entreprise de programmation de radio AM de langue anglaise CBY Corner Brook dans le cas où le Conseil approuverait la transition vers une station de radio FM.

Secrétaire général